

**L'amendement n° 105, présenté par Mme Conway-Mouret, MM. Kanner, Boutant et Devinaz, Mme G. Jourda, M. Mazuir, Mme Perol-Dumont, MM. Roger, Temal, Todeschini, Vallini, Vaugrenard et les membres du groupe socialiste et républicain, est ainsi libellé :**

Rapport annexé, après l'alinéa 341

Insérer un alinéa ainsi rédigé : Dans cette optique, un grand débat national sera initié afin que les citoyens s'approprient cette thématique. La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

**Mme Hélène Conway-Mouret.** Dans le cadre de cette nouvelle loi de programmation militaire, les dépenses destinées à la dissuasion nucléaire vont pratiquement doubler entre 2019 et 2025. Elles passeront d'une moyenne annuelle de 3,2 milliards d'euros, entre 2014 et 2019, à 5 milliards d'euros entre 2019 et 2023, et approcheront les 6 milliards d'euros en 2025. C'est un choix politique assumé, qui s'inscrit dans la continuité de décisions qui ont été prises par les gouvernements successifs et qui ont été garantes de notre paix jusqu'à présent. Sur un sujet très important lié à notre sécurité et, surtout, à la défense du territoire, face à l'évolution d'un monde dans lequel les rapports de force changent rapidement, mais aussi lorsque l'on voit comment, aujourd'hui, des acteurs mondiaux majeurs bousculent la notion même de dissuasion, il nous paraît opportun d'organiser un débat au niveau national sur cette question, afin d'informer et de sensibiliser nos concitoyens. Il ne s'agirait en aucun lieu d'un sondage ni même d'un référendum. Ce serait une occasion pour les Français d'être correctement informés et de s'approprier le thème du nucléaire militaire au travers d'un débat porté, par exemple, par les parlementaires. Je sais combien le Gouvernement est sensible à l'idée de lancer des débats, comme le montre l'exemple de la consultation citoyenne qui vient d'être lancée sur l'Europe. Ce débat pourrait être porté par le Parlement et répondre ainsi aux besoins des populations locales directement concernées par le dispositif français de dissuasion nucléaire. M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Christian Cambon,** rapporteur. Après un échange, cet amendement n'a pas été retenu par la commission. Je souhaitais certes que Mme Conway-Mouret puisse le présenter en séance, mais compte tenu de la position de la commission, il me serait un petit peu compliqué de lui donner un avis favorable ce soir. Sur le fond, un débat national, c'est quelque chose de très compliqué et de très lourd à organiser. Pour notre part, au sein de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, nous avons des rendez-vous qui nous attendent. Ils concernent la dissuasion nucléaire dans le cadre du lancement de la rénovation de la force nucléaire et de ses deux composantes. À cette occasion, nous pourrions, bien sûr, en débattre. Par ailleurs, un an après la campagne pour l'élection présidentielle, au cours de laquelle ce sujet a été abordé, j'ai le sentiment que le débat a été tranché. Il ne me paraît pas forcément judicieux de le relancer, au risque de mettre ainsi à nouveau en lumière toutes les oppositions sur le sujet et de donner la parole à tous ceux qui souhaitent se manifester contre le nucléaire d'une manière générale. Pour ma part, je souhaite que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées multiplie débats et auditions. Ainsi, par notre intermédiaire, nos concitoyens seront librement informés sur ces sujets et connaîtront les propositions qui seront faites, le moment venu, par le Gouvernement. Après vous avoir laissé la possibilité de le présenter en séance, je vous suggère donc, madame Conway-Mouret, de retirer cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Geneviève Darrieussecq,** secrétaire d'État. Même avis : le Gouvernement demande le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Madame Conway-Mouret, l'amendement n° 105 est-il maintenu ?

**Mme Hélène Conway-Mouret.** Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 105 est retiré.